



COLLEGE NATIONAL DES EXPERTS JUDICIAIRES EN ACOUSTIQUE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901 DECLAREE SOUS LE N° 3902
ADHERENTE A LA FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES D'EXPERTS PRES LES COURS D'APPEL ET/OU LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Secrétariat : Eric VIVIE 75, rue de l'Eglise 75015 PARIS tél : 01 45 58 30 13 fax : 01 45 57 40 56

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 07 MAI 1999. Tenue à PARIS LA DÉFENSE chez ISOVER, Immeuble « Les Miroirs »

10h. Ouverture de la séance par le Président P. POUBEAU.

Exposé du programme de la journée.

QUORUM.

D'après la feuille de présence, nous sommes 18 présents + 8 pouvoirs / 51 adhérents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT.

Le Président donne lecture de son rapport moral.

Quitus est donné au Président à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES.

Les comptes sont présentés par le Trésorier Pierre DUCLOS.
Paul BERNARD Commissaire aux Comptes a examiné la comptabilité et donné son approbation sur les comptes.

Quitus est donné au Trésorier à l'unanimité moins une abstention (P. DUCLOS).

NOUVEAUX MEMBRES.

Pascal MERCIER (Cour d'Appel de Chambéry).

Le président fait un résumé oral des journées techniques de MONTPELLIER consacrées aux bruits d'impact, et au cours de laquelle notre confrère FASSIO a fait le point sur la nouvelle classification en cours des Experts.

L'assemblée générale est close à 15h30.